

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 14 avril 2026, sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 23    Présents : 17    Votants : 21    Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Jean-Pierre ANGLAS, Anne BENAICHE, Ronan COCHET—DESCHER, Anaëlle COMBALBERT, Joël COMBALBERT, Éric CONTE, Brigitte DELCASSE, Yannick DUBOUT, Françoise LABOUR, LE BERGER Camille, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Flavie TAVERA, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Procurations : M. Fabien LEMAIRE a donné procuration Mme Brigittte DELCASSE  
M. Gérard ROCHE a donné procuration à Mme Véronique PATERNE  
M. Franck SEGONNE a donné procuration à M. Éric CONTE  
Mme Pauline SEILHAN a donné procuration à M. Joel COMBALBERT

Excusés : - Absents : M. Pierrick THOMAS, Thierry DELBREIL

Mme Brigitte DELCASSE a été élue secrétaire de séance

**Délibération n° 4 : CFU 2025 budget assainissement**

Monsieur Jean-Pierre ANGLAS Adjoint aux finances informe l'assemblée que Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes.

Vu le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2025,

Vu l'état des restes à réaliser,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Financier Unique 2025 du budget assainissement défini comme suit :

-	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		232 583.55		19 014.71		251 598.26
Opération de l'exercice	160 261.09	137 091.30	114 139.74	89 685.88	274 400.83	226 777.18
<b>TOTAUX</b>	<b>160 261.09</b>	<b>369 674.85</b>	<b>114 139.74</b>	<b>108 700.59</b>	<b>274 400.83</b>	<b>478 375.44</b>
Résultats de clôture		209 413.76	5 439.15			203 974.61
Restes à réaliser			11 380.00		11 380.00	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>160 261.09</b>	<b>369 674.85</b>	<b>125 519.74</b>	<b>108 700.59</b>	<b>285 780.83</b>	<b>478 375.44</b>
<b>RÉSULTATS CUMULÉS</b>		<b>209 413.76</b>	<b>16 819.15</b>			<b>192 594.61</b>

**AR Prefecture**

082-218200871-20260428-CFUASSAINISSE-BF

Reçu le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal,

Prend acte de la présentation du Compte Financier Unique 2025.

Adopte le Compte Financier Unique 2025 du budget assainissement de la Commune de Lafrançaise.

Ainsi fait et délibéré le 28 avril 2026  
Et ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait certifié conforme



*L'Adjoint aux finances,*

**Jean-Pierre ANGLAS**

*Le Secrétaire de Séance*

**Brigitte DELCASSE**

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)

Commune de Lafrançaise 1 place de la république 82130 Lafrançaise - 05 63 26 48 48



Publié le : 01/06/2026 11:47 (Europe/Paris)

Collectivité : Lafrançaise

[https://www.lafrancaise.fr/documents\\_administratifs/64345](https://www.lafrancaise.fr/documents_administratifs/64345)